

# Lutter contre la violence sexuelle et basée sur le genre dans le cadre des programmes de la DDC



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC



© Helvetas

La présente fiche thématique s'appuie sur une capitalisation des expériences de la DDC en matière de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre (VSBG), qui est documentée dans un rapport plus long. Elle présente une synthèse des principaux enseignements tirés, assortis de brèves recommandations sur l'évaluation des risques de VSBG lors de la planification et de la mise en œuvre d'autres types d'interventions.

Le terme **violence sexuelle et basée sur le genre** (VSBG) recouvre toute atteinte commise contre la volonté d'une personne et résultant des inégalités de pouvoir liées au genre. Les VSBG peuvent prendre la forme de pratiques culturelles et traditionnelles néfastes telles que les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés, le trafic sexuel des femmes et des enfants, le viol, l'esclavage sexuel, les crimes d'honneur, les mutilations génitales féminines et l'exploitation économique. Les VSBG constituent clairement une violation du droit des individus à vivre une vie sans violence. Si, à l'échelle mondiale, la violence sexuelle et basée sur le genre a un impact bien plus important sur les femmes et les filles que sur les hommes et les garçons, tant par le nombre de personnes touchées

que par ses conséquences négatives, la violence sexualisée est également commise contre des hommes et des garçons, en particulier dans les situations de conflit. Le tabou sur cette question est encore plus grand et les services d'aide aux victimes masculines sont quasi inexistants. Les termes « violence à l'égard des femmes et des filles » (VFF) et « **violence sexuelle et basée sur le genre** » sont souvent utilisés de façon interchangeable mais ils n'englobent pas la violence sexuelle perpétrée contre les hommes ou les garçons. La VSBG se produit tant dans la sphère publique que privée (au sein du foyer). Les termes « violence domestique » et « **violence exercée par un partenaire intime** » font référence à la VSBG dans la sphère privée.

# 1. Introduction

La DDC a quinze à vingt ans d'expérience dans la lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre, du fait de ses activités pratiques sur le terrain. Son action a débuté dans des contextes humanitaires (en particulier dans la région des Grands Lacs) et s'est progressivement étendue à des programmes exhaustifs à long terme, axés sur les contextes de fragilité et de conflit. La DDC apporte également son soutien à un certain nombre de gouvernements nationaux pour qu'ils élaborent et mettent en œuvre des réformes législatives appropriées. Le budget actuel des programmes de la DDC portant directement sur la violence sexuelle et basée sur le genre s'élève à plus de dix millions de francs suisses par an. Ces programmes sont réalisés dans plus de douze pays différents. Sachant que la VSBG est considérée et traitée à la fois comme un enjeu de droits humains, un enjeu de paix

et de sécurité, un enjeu de développement et un enjeu mondial de santé publique, l'ampleur du travail effectué par la DDC avait jusqu'ici tendance à être occultée.

Une grande variété de politiques et conventions internationales appellent à l'élimination et à la prévention de la VSBG, les plus importantes étant la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF, 1979), notamment dans ses recommandations générales 12 et 19 sur la violence à l'égard des femmes, ainsi que le programme d'action de Beijing et la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000). Si les objectifs du millénaire pour le développement n'abordaient pas la question de la violence sexuelle et basée sur le genre, les travaux sur le sujet ont reçu une

forte impulsion en 2015 avec l'adoption de l'Agenda 2030, en particulier de son ODD 5 sur l'égalité des sexes, dont la cible 5.2 vise l'élimination de la VSBG. La convention d'Istanbul est l'instrument international le plus récent et le plus complet. Elle est juridiquement contraignante pour les États signataires.

La protection contre la VSBG et la prévention de celle-ci constituent une priorité de la politique étrangère de la Suisse, tant dans sa coopération bilatérale que multilatérale. Le message sur la stratégie de coopération internationale 2017–2020 formule, pour la première fois, un objectif stratégique sur l'égalité des sexes, la lutte contre la VSBG étant l'une des trois priorités définies. L'Aide humanitaire de la Suisse a également fait de la lutte contre la VSBG l'un de ses thèmes clés.

## 2. Comprendre le contexte

Une femme sur trois dans le monde a subi au cours de sa vie une forme ou une autre de violence sexuelle et basée sur le genre. La VSBG tend à être particulièrement répandue dans les situations de conflit armé, et la violence sexuelle peut être délibérément utilisée pour démoraliser

les communautés et affaiblir la cohésion sociale. Le risque de VSBG est également élevé dans les situations d'après conflit, les auteurs étant souvent des figures d'autorité (y compris des enseignants), des membres du personnel de sécurité ou des gangs. Il est bien connu également que la violence

dans la sphère privée augmente pendant les conflits et, surtout, dans les contextes post-conflit. Quoiqu'il en soit, la VSBG est un phénomène répandu et généralement peu signalé, qui se produit aussi dans des contextes de développement relativement stables.

### 2.1. Risque et acceptation culturelle de la VSBG

Avant toute intervention, il est important de déterminer quelles sont les personnes particulièrement exposées à la VSBG. Souvent, ces personnes sont socio-économiquement défavorisées et ne disposent pas de réseaux communautaires solides (il peut s'agir de réfugiés, migrants, orphelins ou personnes déplacées à l'intérieur de leur pays). Dans des contextes culturels où les femmes sont censées rester à la maison, les personnes exposées à la VSBG sont difficiles à repérer.

D'un continent à l'autre, les normes cultu-

relles patriarcales sont souvent invoquées pour justifier la violence envers les femmes et les filles. En l'absence d'intervention, ces schémas se renforcent de génération en génération et les garçons et filles grandissent en jugeant normale l'application violente des stéréotypes de genre. Les hommes qui s'abstiennent de toute violence risquent d'être catalogués comme faibles et « incapables de contrôler » les femmes de leur foyer, perdant ainsi le respect de la communauté. Le concept d'honneur familial ainsi que la honte et la peur de révéler les problèmes sont des obstacles considérables

qui empêchent souvent les victimes de VSBG de parler ou de demander de l'aide. Les victimes de viols sont souvent blâmées et stigmatisées, et les enfants nés de l'agression rejetés, au lieu d'être traités avec compassion. Dans de tels contextes, il n'est pas rare que les femmes contribuent elles aussi à perpétuer le cycle de la violence. Les belles-mères p. ex. peuvent être particulièrement agressives envers leurs belles-filles, surtout lorsque les membres masculins de la famille sont partis en migration.

### 2.2. Interventions adaptées au contexte

Toute intervention visant à lutter contre la VSBG doit commencer par une analyse précise du contexte, qui prend en compte les structures de gouvernance et de soutien

existantes, tant au niveau national que local. L'importance de cette approche peut être illustrée par un diagramme simple à deux axes (voir la figure 1). L'axe horizontal

représente l'accessibilité et la qualité de la protection et des services, tandis que l'axe vertical indique la solidité des structures politiques et de gouvernance. Les objectifs

et le type des interventions (p. ex. renforcement des capacités institutionnelles, prestation de services), le lieu des interventions, ainsi que le choix des partenaires, du mode de partenariat et du modèle de référence dépendent de la place qu'occupe la situation nationale et locale sur ce diagramme.

Ainsi, lorsque les structures de gouvernance sont faibles, comme c'est généralement le cas dans les situations de conflit et de post-conflit, le choix des partenaires sera souvent limité aux organisations non gouvernementales (ONG), aux organisations de la société civile (OSC) et autres parties prenantes (y compris les acteurs humanitaires internationaux) qui sont présentes sur le terrain et fournissent déjà des services liés à la VSBG. Lorsque les structures de gouvernance sont fortes (y compris dans les États autoritaires), la coopération avec les organismes étatiques est importante. Quel que soit le cas de figure, toute intervention devrait réserver un espace et un rôle pour les organisations de femmes et la société civile.

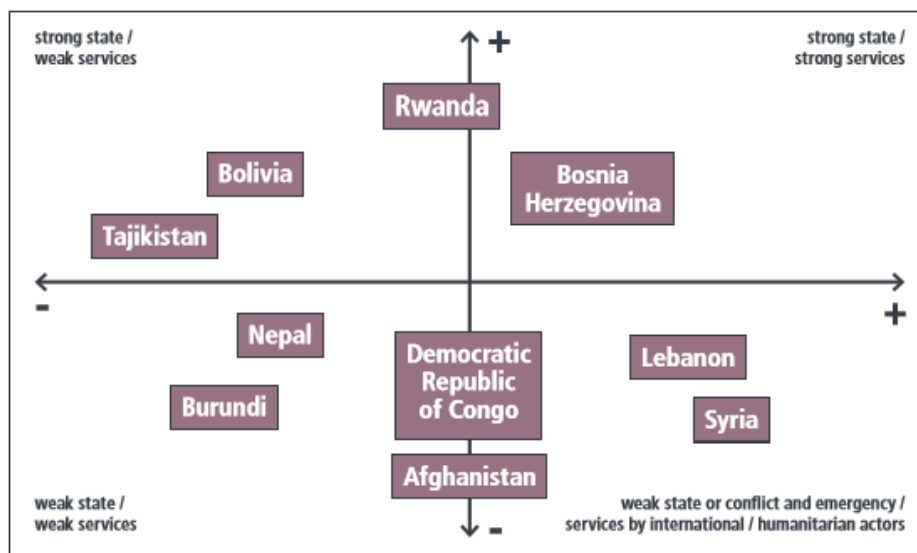


Figure 1 : services liés à la VSBG dans différents contextes de gouvernance (axe vertical : degré de gouvernance, axe horizontal : qualité des services)

### 3. Principaux enseignements tirés

#### 3.1. L'approche psychosociale, une méthode éprouvée et reconnue

Au cours des vingt dernières années, la DDC a accumulé une expérience considérable dans le domaine de la prévention et de la protection contre la VSBG. Le développement d'une approche psychosociale com-

munitaire est l'un des aboutissements de cette longue expérience.

L'approche psychosociale combine le développement psychologique de la personne et

son interaction avec son environnement social. La DDC soutient cette approche depuis de nombreuses années dans des contextes variés, notamment en Bosnie et Herzégovine et dans la région des Grands Lacs.

#### Encadré 1 : une approche psychosociale

Cette approche s'articule autour des trois éléments suivants :

- **Approche systémique** : l'analyse et le traitement des problèmes englobent l'ensemble du contexte familial/social en tant que système, au lieu de se concentrer exclusivement sur la victime.
- **Soutien multidisciplinaire** : il comprend les aspects juridiques, psychosociaux, sanitaires et économiques selon les besoins.
- **Approche multiniveaux** : tous les niveaux, c'est-à-dire individuel, familial, communautaire, étatique (y compris le cadre politique, juridique et institutionnel) sont pris en compte dans l'analyse du problème et dans son traitement.

L'un des principaux constats démontre la nécessité de fournir des services de soutien multidisciplinaires et d'appliquer une approche systémique, car se concentrer uniquement sur les victimes ne suffit pas. L'expérience montre qu'il est important d'impliquer tous les acteurs, y compris les victimes indirectes, les témoins, les membres de la famille, les communautés et les auteurs de violences. La figure 2 illustre ce propos ; pour pouvoir in-

tervenir de manière efficace et empathique, il faut comprendre les relations au sein de la famille et avec la communauté. Les enfants affectés par la VSBG sont un groupe à part : ils nécessitent un soutien particulier et leurs besoins doivent être pris en compte dans la conception du projet.

Les termes et les concepts utilisés dans les approches psychosociales sont parfois com-

pris différemment d'un pays à l'autre. Il est donc important de favoriser la clarté et une compréhension commune des services professionnels mis en place. Par ailleurs, le travail avec les victimes de VSBG est souvent très stressant et peut engendrer un surmenage professionnel et une rotation élevée du personnel. Une gestion cohérente des ressources humaines est donc nécessaire pour atténuer l'impact négatif sur le per-

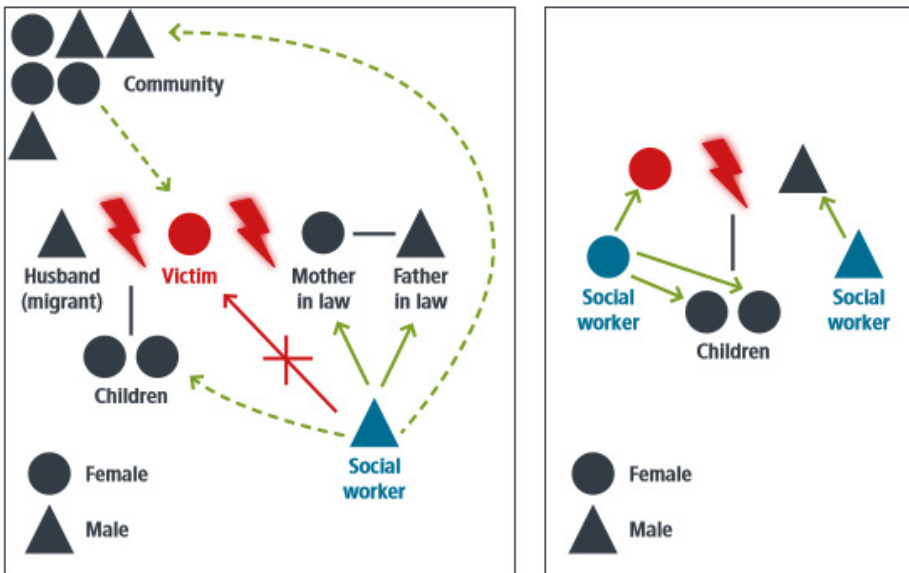


Figure 2 : L'approche systémique : travailler avec la famille et la communauté

sonnel et promouvoir des mécanismes de soutien mutuel.

La mise en place d'une approche psychosociale prend du temps et nécessite un investissement à long terme pour être intégrée par le public, les ONG, les organisations de la société civile, la police et le système judiciaire, et les communautés elles-mêmes. Ce processus d'institutionnalisation doit être soutenu par des lois et des réglementations. Les rôles dévolus à chacun et la répartition des responsabilités entre l'État et les ONG/OSC dans la lutte contre la VSBG varient selon le contexte et ne sont pas figés. Ils évoluent avec le temps et ils doivent être réexaminés à intervalles réguliers pour assurer la pérennité des services et des programmes. Un système efficace de gestion des dossiers est un gage de sécurité et de confidentialité et un préalable à un suivi efficace.

### 3.2. Le travail avec les hommes et les garçons est un aspect important de la lutte contre la VSBG

Le travail avec les hommes et les garçons commence à prendre de l'importance car il contribue à réduire durablement la prévalence de la violence sexuelle et basée sur le genre dans les communautés. Ce travail implique d'accorder une reconnaissance à ces hommes et garçons et de s'adresser à eux sur trois registres : comme victimes, comme auteurs de violences et comme alliés du changement (voir chapitre suivant).

Les hommes qui ont été victimes de violences sexuelles ont souvent du mal à se faire soigner, étant donné la stigmatisation qui entoure ce sujet dans de nombreuses cultures. Il est important de réfléchir à des solutions pour aider ces hommes à franchir le pas. Une autre question qui mérite une attention particulière est celle des violences sexuelles commises contre des homosexuels

et des transsexuels, deux groupes particulièrement vulnérables. Les interventions à cet égard doivent également tenir compte de la législation du pays concerné sur les personnes ayant une orientation sexuelle différente.

Les hommes violents ont souvent un passé douloureux (combattants pendant la guerre, témoins d'atrocités, etc.) et peuvent avoir été eux-mêmes des victimes directes de la violence. Reproduire la violence devient alors un mode de fonctionnement. Il est donc indispensable de travailler avec les auteurs de ces actes pour briser le cycle. Idéalement, les services de consultation pour ces hommes doivent être dispensés par un personnel masculin possédant les compétences et l'expérience adéquates, dans des locaux distincts de ceux utilisés par

les femmes survivantes. Les services de protection et de soutien psychosocial doivent accorder une attention particulière aux garçons, qu'ils soient victimes ou témoins de VSBG, pour éviter qu'ils ne deviennent eux-mêmes des agresseurs.



Conseil aux auteurs en Albanie. © IAMANEH

#### Encadré 2 : Le Centre pour hommes en Republika Srpska, Bosnie et Herzégovine

Le centre pour hommes géré par l'ONG « Buducnost » prend en charge les partenaires violents de femmes ayant trouvé refuge dans des foyers d'accueil. Le traitement, étalé sur environ 16 semaines, fait appel aux thérapies cognitives et comportementales. Très structuré, il commence par une évaluation individuelle et se poursuit par des séances de groupe. Durant les quatre séances individuelles, les conseillers du centre communiquent également avec l'épouse et incluent celle-ci dans le processus de suivi. Puis, l'homme signe un contrat par lequel il s'engage à participer aux séances de groupe. La plupart des hommes qui ont suivi le traitement n'ont pas replongé dans la violence et leurs partenaires ne sont pas retournées dans les foyers d'accueil.

### 3.3. Pour changer les mentalités, il faut agir à l'échelle de la société

Pour pouvoir traiter le problème de manière systématique, il est important de changer le regard de la société et de sortir la VSBG de la sphère privée pour en faire un sujet de préoccupation publique. Les campagnes de prévention de la VSBG et de renversement des stéréotypes masculins sont très utiles pour faire évoluer les mentalités. Néanmoins, la remise en question des normes reflétant les relations de pouvoir peut provoquer l'hostilité de ceux qui y voient une menace pour leur pouvoir. Les projets bénéficiant d'un financement externe se voient souvent reprocher de ne pas comprendre ni de respecter les normes culturelles locales. Généralement, la meilleure réponse à ces critiques est de collaborer avec des partenaires et des spécialistes locaux. Les professionnels locaux de la communication peuvent également veiller à ce que les messages des campagnes tiennent compte des sensibilités culturelles et soient diffusés par les médias appropriés. Il peut être toutefois utile de vérifier les réactions du public à l'aide d'un test à petite échelle. Une autre stratégie souvent efficace est de solliciter la collaboration de personnalités locales



Campagnes de sensibilisation au Tadjikistan. © DDC

connues et respectées pour parrainer les campagnes de prévention de la VSBG. Les réseaux contre la violence peuvent être un mécanisme important pour unir les institutions publiques (police, services juridiques et services de santé), les OSC/ONG et les

communautés dans le combat contre la VSBG. Le soutien que leur apporte la DDC a eu un impact positif dans des pays aussi divers que la Bolivie, le Burundi, la Mongolie et le Rwanda.

#### Encadré 3 : réseaux contre la violence en Bolivie

En Bolivie, il existe 117 réseaux contre la violence au niveau municipal, dont 60 soutenus par la DDC. Ces réseaux rassemblent des institutions publiques locales, des groupes de la société civile (comités de quartiers, défenseurs des droits humains, promoteurs communautaires, autorités autochtones, comités de surveillance) et des organisations du secteur privé (médias locaux, associations professionnelles, commerçants, travailleurs des transports, syndicats etc.). Ils se concentrent sur l'amélioration des prestations publiques (notamment des services juridiques municipaux) et surtout sur la prévention de la violence au sein de la communauté. Les réseaux contribuent à apporter des réponses collectives et coordonnées à la VSBG, réponses qui remportent une large adhésion du public.

En général, mieux vaut éviter de mener des campagnes d'information sur la VSBG s'il n'existe aucun service qualifié pour ré-

pondre aux besoins. Engager un travail de sensibilisation sans proposer un soutien aux victimes risque d'exacerber la détresse de

ces dernières.

### 3.4. Les démarches pour obtenir justice et lutter contre l'impunité doivent être adaptées au contexte

Aider les personnes survivantes à obtenir justice implique d'arbitrer entre des besoins et émotions parfois contradictoires : d'un côté, la punition de l'agresseur et le dédommagement pour le tort subi, de l'autre, la préservation de l'anonymat, la reconstruction personnelle, la réconciliation avec la famille et la communauté, et la réintégration. Il est donc crucial d'écouter et de respecter les souhaits des personnes survivantes.

En situation de conflit, lorsque le système

judiciaire ne fonctionne pas correctement, réclamer la justice peut être extrêmement éprouvant pour les survivantes et les exposer à des représailles, elles, leurs familles et ceux qui les soutiennent. Il est alors indispensable d'accompagner celles qui font ce choix, d'assurer une gestion rigoureuse des dossiers et de fournir au besoin un soutien financier. Selon les situations, la victime peut se sentir plus à l'aise et mieux défendue dans le cadre d'une procédure d'arbitrage communautaire. L'inconvénient

de ce système est qu'il s'appuie en général sur des normes patriarcales, les arbitres étant uniquement des hommes. Il peut donc être nécessaire d'apporter un soutien particulier pour garantir que les droits des femmes sont respectés ; tout renforcement des structures patriarcales doit être évité.

Lorsque l'État est à même de rendre la justice, les audiences publiques ou les journées portes ouvertes dans les locaux de la police, comme cela se fait p. ex. en

RDC, aident à renforcer la confiance dans les institutions publiques. Toutefois ces événements n'ont de sens que s'ils sont réellement suivis d'effet, ce qui nécessite souvent d'importantes mesures de facilitation et des

investissements considérables. Le soutien aux réformes législatives liées à la VSBG peut être un autre moyen de renforcer les fonctions de l'État. La DDC est parvenue à jouer un rôle constructif à cet égard dans

un certain nombre de cas, p. ex. au Tadjikistan. Néanmoins, le plus grand défi consiste généralement à faire appliquer ces lois une fois qu'elles sont promulguées.

### 3.5. Reconstruire des vies grâce à l'autonomisation économique nécessite un soutien professionnel

Les femmes qui subissent des VSBG sont souvent contraintes, pour des raisons économiques, de rester avec l'homme qui les maltraite. Celles qui partent malgré tout, et/ou qui sont rejetées par leur famille et leur communauté pour avoir dénoncé les VSBG subies, ont désespérément besoin d'un revenu. C'est pourquoi les projets dédiés à la lutte contre la VSBG donnent généralement lieu à une série d'interventions visant à développer les moyens de subsistance, comme la mise en place de groupes d'épargne et de crédit ou la formation pour l'emploi. Dans les activités d'autonomisation économique, il est souvent préférable de travailler avec des groupes mixtes de femmes, survivantes de VSBG et autres, pour éviter toute stigmatisation.

Lorsque les femmes victimes de VSBG vivent encore avec l'auteur des violences, toute aide à la création de revenus doit

être concertée avec les maris et les familles. Sinon, il y a un risque d'escalade de la violence. Si les moyens de subsistance sont très limités (comme dans certaines régions du Burundi ou de la RDC), les groupes d'entraide, d'épargne et de crédit peuvent avoir un impact positif sur le bien-être des survivantes de VSBG. L'accès à des petits crédits et les groupes de soutien mutuel peuvent faire une réelle différence dans la vie de ces femmes.

Les initiatives pour l'autonomisation économique des femmes (AEF), lorsqu'elles viennent s'ajouter aux interventions en matière de VSBG, parviennent rarement à atteindre leurs objectifs. Il est indispensable de posséder une expertise professionnelle pour pouvoir proposer des formations qualifiantes ou des activités de création d'entreprise aux survivantes de VSBG. Il faut également appliquer les bonnes pratiques



© Giorgia Mueller

qui ont cours en matière de développement de systèmes de marché inclusifs (MSD). C'est pourquoi il est important que les responsables des projets et programmes de lutte contre la VSBG se mettent en relation avec des initiatives AEF spécialisées dans les interventions MSD, plutôt que de tenter de développer eux-mêmes ce savoir-faire.

## 4. Prendre en compte la VSBG dans le cadre d'autres interventions

### 4.1. Interventions humanitaires

Les cas de VSBG augmentent pendant et après les situations de conflit, les catastrophes naturelles et autres urgences humanitaires, en raison des déplacements, des séparations familiales, de l'effondrement des structures de protection communautaire, de la vulnérabilité socio-économique accrue qui conduit à l'exploitation sexuelle ou à des mécanismes d'adaptation négatifs tels que le mariage précoce, ou de tactiques de guerre délibérées. Les personnes travail-

lant dans le domaine de l'aide humanitaire doivent partir du principe que la VSBG existe, même si elles n'en ont pas la preuve directe, et prendre des mesures en conséquence. La prise en charge des victimes de VSBG dans les situations d'urgence est une question de survie et les acteurs humanitaires ont l'obligation de prévenir et de réagir à la violence sexuelle et basée sur le genre, conformément au droit international et au droit souple pertinent. La Suisse est

également partenaire de l'Appel à l'action pour la protection contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence, une initiative internationale qui regroupe les États, les donateurs, les organisations internationales et les ONG pour mieux répondre à ce phénomène dès le début et durant toutes les phases d'une situation d'urgence.<sup>1</sup>

#### Encadré 4 : Concept de l'Aide humanitaire de la DDC pour la mise en œuvre de la lutte contre la VSBG

→ Davantage de **programmes axés sur la protection** (p. ex. foyers d'accueil) et **accès aux services multisectoriels** (y compris soins médicaux et gestion clinique des victimes de viol, accès aux soins psychosociaux, accès à l'aide juridique et soutien socio-économique) **pour les survivantes des VSBG**

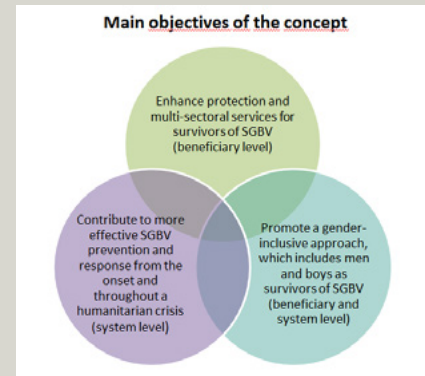
→ **Approche intégrée des VSBG** : réduire les risques de VSBG dans les réponses sectorielles (eau, assainissement et hygiène, foyers d'accueil, nourriture, etc.) et soutenir le déploiement des **directives 2015 de l'IASC pour l'intégration de la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire** (p. ex. dans le cas d'un projet d'installations sanitaires : respecter les distances de sécurité, installer un éclairage adéquat, prévoir des latrines non mixtes avec des portes verrouillables et ne pas exposer les utilisatrices à des risques supplémentaires de VSBG).

→ **Appui à une coordination humanitaire efficace de la lutte contre les VSBG** tant dans le pays qu'au niveau international : soutenir le domaine de responsabilité défini par le Groupe mondial de la protection VBG et les mécanismes de coordination de la lutte contre la VBG mis en place dans le pays (p. ex. grâce à des aides financières et à la mise à disposition d'experts suisses). La coordination de la lutte contre les VSBG dans les situations d'urgence relève du FNUAP (du HCR pour les réfugiés).

→ **Plaidoyer** : réalisation au niveau national, régional et international d'activités de plaidoyer (thématiques et spécifiques au pays) concernant les VSBG dans les situations d'urgence.

→ **Coopération et dialogue avec des organisations partenaires** : coopération accrue et dialogue stratégique sur la VSBG avec les partenaires prioritaires de l'Aide humanitaire suisse (p. ex. le CICR, le HCR, l'UNRWA, l'UNICEF) et coopération ciblée avec le FNUAP ; mise à disposition d'experts suisses en matière de VSBG auprès de ces organisations partenaires ; coopération au niveau des projets avec de nouveaux partenaires, notamment des ONG locales de femmes.

→ **Promotion d'une approche intégrant la dimension de genre, qui inclut les hommes et les garçons en tant que survivants de la VSBG** : par des activités de recherche, de plaidoyer, de normalisation et de pilotage d'interventions, l'Aide humanitaire suisse entend contribuer au développement d'une approche intégrant davantage la dimension du genre, qui tient aussi compte des besoins et des vulnérabilités particulières des survivants masculins de la VSBG. Le travail sur les hommes et les garçons vient en complément des interventions générales de l'Aide humanitaire en matière de VSBG.



## 4.2. Interventions en faveur du développement

Sachant que dans de nombreux contextes de développement, la VSBG est répandue mais souvent cachée, il est important de réfléchir aux impacts qu'elle peut avoir sur les interventions de projet. Quelques scénarios, basés sur des exemples documentés, illustrent ce point.

**Secteur économique** : il n'est pas rare que les femmes expriment au départ un vif intérêt pour une intervention, mais que l'enthousiasme s'estompe et que la participation diminue au fil du temps. On en conclut généralement que l'intervention était inappropriée ; mais il se peut aussi que les hommes n'aient pas apprécié l'engagement des femmes et qu'ils réagissent par la

violence. Ce problème peut être résolu en impliquant les hommes de manière proactive dans la planification et le lancement des projets.

**Secteur de la gouvernance** : Souvent, les femmes n'assistent pas aux réunions communautaires, ou y assistent mais sans rien dire, malgré les encouragements répétés des animateurs. Dans les cultures où les femmes ne sont pas censées exprimer une opinion au sein de leur communauté, celles qui le font peuvent être exposées à la violence des membres de leur famille qui estiment qu'elles leur ont fait perdre la face. Travailler avec des hommes en position d'autorité pour qu'ils encouragent les

femmes à s'exprimer est l'une des stratégies envisageables.

**Secteur de l'éducation** : Même avec de bonnes infrastructures scolaires, le taux d'abandon scolaire est souvent élevé et les résultats des adolescentes sont médiocres. Il se peut que les enseignants exigent des faveurs sexuelles ou qu'il y ait de la violence à la maison. L'instauration d'une réglementation claire interdisant tout comportement de ce type de la part du personnel enseignant est nécessaire, de même que la mise en place de visites de suivi à domicile pour discuter avec les parents des raisons de l'absentéisme.

## 5. Aspects importants pour le suivi et l'évaluation

Compte tenu de la complexité de la VSBG et de la sensibilité du sujet, le suivi et l'évaluation sont des tâches ardues. Un problème particulier tient au fait que les VSBG sont rarement dénoncées, de sorte que les interventions entraînent une augmentation des cas plutôt qu'une diminution.

Pour pouvoir concevoir des systèmes de suivi et d'évaluation efficaces, il faut d'abord que les projets disposent d'une hypothèse d'im-

pact claire et d'objectifs réalistes, reposant sur une bonne compréhension du contexte local. Ces objectifs doivent tenir compte du degré de reconnaissance publique et de dénonciation des VSBG. Bien que longues et coûteuses, les enquêtes de base sont essentielles à un système de S&E efficace ; sans ces données, les résultats du projet ne peuvent être évalués de manière fiable. Les données relatives aux personnes doivent toujours être ventilées par sexe, âge et lieu

de résidence, ainsi que par d'autres variables pertinentes. Les indicateurs ne doivent pas se concentrer uniquement sur les aspects quantitatifs, mais inclure aussi des données qualitatives, basées sur les auto-évaluations des bénéficiaires et combinées si possible à des évaluations professionnelles.

Les indicateurs de référence thématiques et agrégés de la DDC (TRI et ARI), liés à l'objectif stratégique 7 sur l'égalité des genres énoncé

dans le message 2017-2020, peuvent servir de guide. Ils tiennent compte du nombre de personnes bénéficiant des interventions de la DDC, ainsi que d'indicateurs liés au contexte tels que les capacités de réponse globales, l'accès à la justice ou la prévention :

→ Nombre de femmes et de filles, d'hommes et de garçons – soumis à

des violences physiques, sexuelles ou psychologiques – qui ont bénéficié d'une assistance psychosociale, médicale et/ou juridique (*compulsory Aggregated Reference Indicator (G1)*)

→ Nombre de centres de services / d'institutions existant dans un pays ou dans la région couverte par le projet, divisé par gouv/ non gouv/autres (Multi)

→ Nombre de femmes et de filles, d'hommes et de garçons qui signalent des cas de VSBG ou portent plainte contre de tels actes, en l'absence de tout harcèlement  
→ Changement des attitudes sociales et moindre acceptation de la VSBG dans la société

## Sources

Cette fiche d'orientation est une synthèse de la publication de la DDC intitulée « *La violence contre un individu est une violence contre la société, et contre la famille en général* » Expérience acquise par la DDC en matière de lutte contre la violence sexuelle et basée sur le genre (2016)

Gurcharan Virdee et Jane Carter avec la contribution de Karin Griese, Ursula Keller, Sarah Koch, Maja Loncarevic, Sascha Müller, Ursula Salesse, Barbara Weyermann

Voir également les directives du CPI pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (2015) Réduction des risques, promotion de la résilience et aide au relèvement [https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG\\_version-francaise.pdf](https://gbvguidelines.org/wp/wp-content/uploads/2016/03/2015-IASC-Directrices-VBG_version-francaise.pdf)

Normes minimales du FNUAP pour la prévention et la réponse à la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence (2015) : <https://www.unfpa.org/fr/featured-publication/gbvie-standards>

Indicateurs de référence genre dans le Shareweb Genre : <https://www.shareweb.ch/site/Gender/Pages/Toolbox/Institutional-Tools/Reference-Indicators.aspx>

### notes de fin

- 1 La Suisse, qui a signé l'appel à l'action, est un membre actif de la campagne. Pour en savoir plus : <http://gbvaor.net/call-to-action/>